Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14 SEP. 2026
ID : 085-218500296-20260910-D_2026_09_033-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BOUIN
85230

DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_09_033

Attribution d'un marché de démolition partielle pour le projet de transformation d'une maison d'habitation en commerce et en logement 10, place de l'Eglise

Le Maire de la Commune de BOUIN,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°DCM-2023-12-083 en date du 19 décembre 2023 au terme de laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU les délibération DCM_2022_12_087 du 13/12/2022 et DCM_2024_10_064 du 01/10/2024 ;

CONSIDERANT que le bâtiment abritant le futur commerce doit être partiellement démoli ;

CONSIDERANT que pour réaliser cette démolition, la municipalité a sollicité 3 entreprises dont les devis sont les suivants :

Entreprise CHAIGNEAU TP - 22 200.00 € HT

Entreprise MOURAIN PAJOT - 32 090.00 € HT

Entreprise NAULET TP – 22 039.00 € HT ;

CONSIDERANT que l'écart de prix de la prestation entre l'entreprise CHAIGNEAU TP et NAULET TP est faible et que l'entreprise CHAIGNEAU TP se propose d'exécuter les travaux en 2 semaines (contre 1 mois pour l'entreprise NAULET TP) ;

DÉCIDE

Article 1er : D'approuver et de signer le devis de démolition partielle du bâtiment sis 10, place de l'Eglise à BOUIN de l'entreprise CHAIGNEAU TP (12, rue du Dain - 85230 BEAUVOIR-SUR-MER) pour un montant total de 22 200.00 € HT (26 640.00 € TTC).

Un extrait est affiché en mairie.

Affiché le : 14 SEP. 2026

Mis en ligne le : 14 SEP. 2026

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14 SEP. 2026
ID : 085-218500296-20260910-D_2026_09_033-AU

Article 2 : Monsieur le Maire de la Ville de Bouin et le Comptable Public Ass
en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3: Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Bouin, le 10/09/2026

Thomas Gisbert
Maire de Bouin
10 sept. 2026

Le Maire,
M. Thomas GISBERT de CALLAC

Un extrait est affiché en mairie.

Affiché le :

Mis en ligne le :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14 SEP. 2026
ID : 085-218500296-20260910-D_2026_09_033-AU

SAS CHAIGNEAU T.P.
12 rue du Dain
85230 Beauvoir-Sur-Mer
Tél : 02 51 39 06 17
Tél portable : 06 80 36 59 48
Email : chaigneautp@orange.fr

Collectivité territoriale MAIRIE
3 PLACE DE L'EGLISE
85230 BOUIN
France

Numéro	Date	Code client	Date de validité
DE00000117	06/08/2026	CL00112	05/09/2026

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Adresse projet : 10 place de l'Eglise, 85230 Bouin					
Lot N°01 Curage et déconstruction					
Curage et déconstruction intérieur :					
- mise en sécurité électricité et plomberie avant notre passage : charge lot électricité et plomberie					
- constat huissier	1,00		650,00	650,00	20,00
RDC :					
- dépose de la cuisine existante	1,00		450,00	450,00	20,00
- dépose de l'ensemble des plafonds lambris et isolants, évacuation et mise en décharge	1,00		2 120,00	2 120,00	20,00
- démolition de l'ensemble des doublages et cloisonnement, compris portes, blocs portes, radiateurs etc....	1,00		2 480,00	2 480,00	20,00
- dépose de la cheminée (uniquement le foyer)	1,00		400,00	400,00	20,00
- dépose revêtement sol RDC (carrelage, chape ciment), évacuation sur dépôt	1,00		2 660,00	2 660,00	20,00
R+1 :					
- dépose de l'ensemble des plafonds de lambris et isolants, évacuation et mise en décharge	1,00		2 120,00	2 120,00	20,00
- démolition de l'ensemble des doublages et cloisonnement y compris faïence SDB, portes, blocs porte, radiateurs etc	1,00		2 480,00	2 480,00	20,00
Déconstruction partielle de bâtiment :					
- curage et déconstruction préau, évacuation des parties bois et gravats	1,00		1 380,00	1 380,00	20,00
- curage et déconstruction pièces N° 2 et N°3, évacuation déchets et gravats	1,00		6 120,00	6 120,00	20,00
- dépollution et évacuation de la cuve à fioul existante	1,00		1 340,00	1 340,00	20,00
important : le linteau au dessus du portail d'accès donnant					

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14 SEP. 2026
ID : 085-218500296-20260910-D_2026_09_033-AU

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA

"rue des Jardins" sera obligatoirement scié et démoli par nos soins afin d'avoir un accès au chantier.

Bon pour accord et travaux

Bauv, le 14/IX/26

MAIRIE DE BOUIN VENDÉE

M. Thomas GISBERT de CALLAC
Maire.

IBAN: FR76 1470 6001 7174 0120 4463 512 BIC: AGRIFRPP847

Mode de règlement: A réception

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance SMA BTP Nantes, située CS20255 130 avenue Claude Antoine Peccot 44702 Orvault Cedex, valable en France métropolitaine.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	22200,00	4440,00

Total HT	22 200,00
Total TVA	4 440,00
Total TTC	26 640,00
Net à payer	26 640,00 €

Soit 174 746,94 FRF

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)